



Orly sous pression !!!

Plus de tabac, plus de stupéfiants, plus de mépris

Voilà quelques mois que la direction d'Orly fait monter la pression sur les agents. Un mot d'ordre : du chiffre, du chiffre et du chiffre ! Pourtant 2023 est une année record en matière de contentieux mais cela ne suffit pas. La direction en veut toujours plus avec moins d'effectifs et les agents sont au bord de l'explosion.



Pour les agents des terminaux 3 et 4, perte d'initiative et infantilisation :

Aux terminaux d'Orly l'agent n'est plus maître de son contrôle :

- Les demandes de contrôle et les HIT-PNR sur des populations ciblées rythment sa journée ;
- des collègues sont sommés de quitter les procédures afin de pouvoir combler le reste de la vacation et/ou d'assurer le service du lendemain ;
- à Orly 4, sur certains vols sensibles, c'est l'encadrement (sans arme ni gilet pare-balles, la polaire douane sur une tenue civile fait office d'uniforme !) qui vient chercher les passagers et les attribue à tel ou tel agent ;
- toujours à Orly 4, les agents ont été contraints de mettre en œuvre l'article 60 bis¹ quand bien même le test urine serait négatif (cf instruction de l'encadrement du 31 décembre 2023). C'est pourtant à eux de déterminer s'il existe des indices sérieux justifiant la poursuite du contrôle ;
- à Orly 3 c'est une toute autre méthode qui est utilisée : « on » vérifie que le travail des agents est bien fait en consultant les caméras !!!!

Pourtant quand les agents gardent leur autonomie, ils excellent comme le démontre les nombreux résultats réalisés les week-end sans présence hiérarchique.

Le management d'Orly 4

- **Le zéro absolu** : la cote de service est faite pour que le solde d'heures d'avance soit nul. Les conséquences : difficultés de poser des réserves, des autorisations d'absence, CPF, les absences sont transformées en CA, les RC sont posés sans autorisation des agents...
- **La sécurité dans les contrôles** : les agents n'ont pas d'autres choix que de contrôler seuls pour réaliser potentiellement davantage de contentieux.
- **Lors de la notation** ce n'est pas le travail d'équipe qui est valorisé mais l'agent qui est l'origine du contentieux. Ceux qui ont aidé dans la procédure ne comptent pas, ils sont « bénévoles ». Un tel comportement entraîne des dérives sécuritaires évidentes et crée des tensions entre les agents.
- **Lors de procédures transactionnelles**, on laisse le rédacteur terminer seul sa procédure, les deux autres agents sont retirés pour aller contrôler au filtre, puis reviennent signer à la fin de la procédure. Pourtant l'agent ne doit pas divertir à d'autres actes et être présent jusqu'à la fin. Mais à Orly 4 on fait fi de tout cela, seul le nombre de contentieux compte !
Ceci dit le T3 n'est pas en reste avec les cigarettes en provenance d'Égypte où, sous couvert d'un protocole bricolé parla direction d'Orly et toujours pas validé par JCF1, les agents se retrouvent en infériorité numérique par rapport aux infracteurs.
- **On achève bien les chevaux** : dans cette unité pas de pause, les agents doivent rester au filtre coûte que coûte. La moindre présence au local social, ou même l'obtention d'une banquette semble compliquée, entraîne de cinquantaines réflexions.
- **Enfin des notes de service** importantes ne sont pas cotées aux agents

Il semblerait que la Direction d'Orly soutienne un tel management.

Les agents d'Orly souffrent et sont sous tension d'une gestion devenue toxique !

L'intersyndicale invite l'ensemble des collègues à dénoncer ces agissements via les fiches de signalement (PJ).

Orly, le vendredi 16 février 2024

¹ Article 60 bis du Code des douanes : « Lorsque des indices sérieux laissent présumer qu'une personne transporte des produits stupéfiants dissimulés dans son organisme, les agents des douanes peuvent la soumettre à des examens médicaux de dépistage après avoir préalablement obtenu son consentement exprès. [...] »